

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 24 JUIN 2019

A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture 22h30)

TABLE DES MATIÈRES

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2019	3
4.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	4
5.	PRÉAVIS 05/2019 - RAPPORT DE GESTION 2018	4
6.	PRÉAVIS 06/2019 - COMPTES 2018	7
7.	PRÉAVIS 07/2019 - SURVEILLANCE INTELLIGENTE DU RÉSEAU D'EAU, SYSTÈME LORNO DÉTECTION DE FUITE	10
8.	PRÉAVIS 08/2019 - ACHAT DE POUBELLE POUR LES DÉCHETS URBAINS NON SOUMIS À LA TAXE SUR LES DÉCHETS	11
9.	PRÉAVIS 09/2019 - CRÉDIT POUR DÉSAMIANPAGE ET LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT CONTESSE ET DE LA CASERNE DES POMPIERS, PLACE DE LA GARE 6 À CULLY, NOS ECA 60 ET 556	12
10.	PRÉAVIS 10/2019 - IMMEUBLE RUE DU VILLAGE 2 À ARAN, CRÉATION DE DEUX APPARTEMENTS AU 1 ^{ER} ÉTAGE - DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX	14
11.	MOTION M. JONAS CUÉNOUD « URGENCE CLIMATIQUE, IL NE RESTE PLUS BEAUCOUP DE TEMPS ! »	15
12.	MOTION MME STEFANIE BRANDER « SIGNATURE DE LA « CHARTE DE L'ÉGALITÉ SALARIALE DANS LE SECTEUR PUBLIC » PAR BOURG-EN-LAVAUX »	20
13.	COMMUNICATION 04/2019 - DECOMPTE DES TRAVAUX DU PREAVIS 03/2016, RESEAU D'EAU DU CHEMIN-NEUF (EPESSSES) ET DES CHAPELLES (CULLY), LIAISON EPESSSES-CULLY, TRONÇON CRET-DESSOUS-HOTEL LAVAUX	25
14.	COMMUNICATION 05/2019 - VALORISATION DU PARC IMMOBILIER, PROPRIETE DE LA COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX	26
15.	COMMUNICATION 06/2019 - POURSUITE DE LA COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POLICE LAVAUX (APOL)	26
16.	ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL	28
17.	ELECTION COMPLÉMENTAIRE À LA COMMISSION DES FINANCES	28
18.	ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION	29
19.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	29
20.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	32

M. Nicolas Blanc, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Yves Sesseli, boursier et M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par Mme Magali Mavilia du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier et Mme Cécile Colet ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	50
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM Raoul Baehler, Blaise Duboux, Nathalie Esseiva, Pierre-André Fontannaz, Vivian Gaudin, Emmanuel Hug, Bernard Padrun, Mario Pasquini, Louis Trolliet	9
ABSENT NON EXCUSÉ	Simon Vogel	1

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est modifié avec ajouts comme suit :

11. Motion M. Jonas Cuénoud « Urgence climatique, il ne reste plus beaucoup de temps ! »
12. Motion Mme Stefanie Brander « Signature de la « charte de l'égalité salariale dans le secteur public » par Bourg-en-Lavaux.
17. Election complémentaire à la Commission des finances

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2019

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

Mme L. de Palma :

Page 18 : elle mentionne que M. J.-P. Haenni a répondu à son « message » et qu'il n'est pas indiqué dans le procès-verbal. En fait, après écoute supplémentaire post séance du Conseil du 20 mai 2019, il n'y a pas eu de réponse. Le procès-verbal du 20 mai 2019 n'est donc pas modifié.

Le Président passe au vote le procès-verbal. Il est accepté à la majorité moins une abstention.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL**Mots du Président :**

Il lit la lettre de démission de M. M. Pasquini.

Prochaines votations :

20.10.2019 élections fédérales 1er tour - 10.11.2019 2ème tour et E. 24.11.2019

Dates des prochaines séances du Conseil en 2019 :

Séance du Conseil	Heure	Lieu
07.10.2019	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
18.11.2019	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
06.12.2019	17h00	Grande salle à Epesses et repas

5. PRÉAVIS 05/2019 - RAPPORT DE GESTION 2018

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission de gestion, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de lire les conclusions de son rapport.

M. Ph. Maeder:

Il apporte 3 corrections d'entente avec la Municipalité et le boursier au rapport de la Commission de gestion, soit :

- page 5, point 1.2.8 Administration - Salaire : l'imputation interne des salaires ne se fonde pas sur l'ensemble des salaires des salariés de la commune mais elle se fonde sur le niveau de chacun des employés correspondant à la charge qui lui est attribuée ;
- page 8, compte 172.314.500 - Entretien Tioleyre, point 4 : on peut supprimer ce point « Finalement, l'entretien du terrain de pétanque n'était pas budgétisé » puis que le terrain n'existait pas
- page 9, Ligne 34 - Bâtiments du patrimoine financier : pourquoi une différence de plus de 2 Mio par rapport au budget : on doit ajouter également en plus de la vente potentielle de la ferme de Capochon, la vente de la parcelle du Collège des Monts qui n'a également n'a pas pu être effectuée en 2018 car le permis de construire n'a été délivré qu'en 2019.

Le rapport de la Commission de gestion porte sur le rapport de gestion et les comptes 2018 et elle remercie la Municipalité ainsi que le boursier pour leurs disponibilités et les réponses apportées.

Elle tient également à signaler un très bon travail de maîtrise du budget puisque l'exercice se termine certes sur un excédent de charges mais bien inférieur au budget voté par le Conseil communal.

Le travail de la Cogest a été d'examiner le rapport de gestion et les comptes 2018 et de prendre connaissance du rapport des réviseurs. Sur les points des comptes 2018, on a deux demandes et une recommandation à la Municipalité :

- Compte tenu des marges d'autofinancement qui restent faibles, la Commission de gestion recommande de poursuivre une stratégie de vente du patrimoine immobilier pour financer les investissements.

- Elle demande que l'opération « Failletaz » figure de manière explicite et durable dans la brochure des comptes par une explication au niveau du tableau des emprunts figurant cette année en page 82.
- Elle demande que pour les prochaines années le périmètre des charges « maitrisables » et « non maitrisables » soit fixé et clarifié pour l'ensemble des années représentées tant sur les tableaux que sur le graphique figurant cette année en pages 66 et 67, qui peuvent induire le lecteur à l'erreur.

La Cogest a également analysé les processus des imputations à terme afin de répondre à des interventions du Conseil et elle estime que les processus ont été correctement expliqués par le boursier et qu'ils respectent le niveau de transparence auquel l'on peut s'attendre pour une commune de la taille de Bourg-en-Lavaux.

Concernant le suivi des demandes et recommandations des exercices précédents, on a clos un certain nombre de points et d'autres continueront de faire l'objet d'un suivi par la Cogest, notamment le point lié à l'endettement de la commune et l'outil de pilotage demandé par la Cogest.

Il est vrai qu'à ce jour, la charge d'intérêts liée à l'endettement est relativement faible en raison des taux qui sont extrêmement bas. Selon le tableau des emprunts à fin décembre 2018, page 82, le taux moyen de nos emprunts est de 0.88%, soit une charge effectivement raisonnable de Fr. 261'623.- sur environ 30 Mio d'emprunt. Sachant que les futurs investissements sont principalement liés par la dette en raison de la marge d'autofinancement qui reste faible, il serait intéressant d'envisager différents scénarios de l'évolution des besoins d'emprunts et l'évolution des taux à long terme. Si les taux devaient remonter, la charge d'intérêts pourrait à terme être plus importante que l'accueil scolaire par exemple. C'est qu'il n'y a pas actuellement urgence car les taux restent extrêmement bas et vont le rester encore quelques mois, semestres, en raison des tensions économiques en Europe et la situation effectivement très forte du franc suisse, mais ça pourrait malgré tout changer rapidement. Il est vrai qu'habituellement les taux d'intérêt à long terme représente la croissance économique d'un pays et si on sait que la croissance en Suisse est proche de 1 à 1,5%, une inflation à 0.5%, on devrait avoir logiquement plutôt des taux à long terme à 2% qui sont aujourd'hui sont moins 0.60%. La confédération suisse gagne de l'argent en empruntant à 10 ans. Pour imaginer cela, c'est vrai que si on jette une grenouille dans de l'eau bouillante, son réflexe est de sortir immédiatement alors que si on l'a jette dans une casserole d'eau froide et que l'on fait monter progressivement la température, à un moment donné on s'endort et puis on meurt. La Cogest pense qu'il serait intéressant pour le Conseil d'avoir une vision de ce pourrait coûter à terme notre endettement.

En conclusion, eu égard à ce qu'il précède, la Commission de gestion propose d'approuver les comptes 2018 et le rapport de gestion 2018 tels que présentés.

Le Président passe en revue tous les dicastères.

AUTORITÉS - p. 6 à 17

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES - p. 18 à 32

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

ECOLE, TOURISME ET ASSAINISSEMENT - p. 33 à 43

La discussion est ouverte.

M. P. Humbert :

En relation avec le tableau en page 42 sur les statistiques des déchets, il a quelques remarques et a une question. On voit que depuis l'introduction du sac en 2013, les ordures ménagères ne cessent d'augmenter dans un rapport qui est plus important que l'augmentation de la population. Il faudrait y prêter attention à long terme. Il constate que les textiles ont plus que doublé. Il n'explique pas par contre depuis 2017 l'explosion relative à l'aluminium et au fer blanc parce que c'est vraiment des montées importantes et puis il remarque également une très forte augmentation du papier alors que les directives de la confédération sont claires en ce sens-là, on doit retourner le papier dans les magasins et ce n'est pas le rôle des communes normalement de le prendre en charge. Alors on veut bien faire le service pour la population mais il aimerait qu'on fasse attention un tout petit peu à cette directive et puis qu'on en prenne conscience.

Sa question : pour l'aluminium et le fer blanc, sait-on pourquoi dans les 2 dernières années, il y a eu une telle augmentation ?

M. R. Bech, Municipal :

Il constate que la tendance en 2019 actuellement est complètement inversée mais pourquoi, à ce jour, il ne peut le dire.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

SECURITE, MANIFESTATIONS ET SPORTS - p. 44 à 55

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

VOIRIE, DOMAINES VITICOLES ET ESPACES VERTS - p. 56 à 61

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

POLICE DES CONSTRUCTIONS, BÂTIMENTS ET FORÊTS - p. 62 à 71

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

URBANISME, MOBILITE ET COMMUNICATION - p. 72 à 78

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

AFFAIRES SOCIALES, TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES - p. 79 à 88

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 05/2019 tel que présenté.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis n° 05/2019 de la Municipalité du 20 mai 2019;
Où le rapport de la Commission de gestion;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2018 et d'en donner décharge à la Municipalité.

6. PRÉAVIS 06/2019 - COMPTES 2018

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission de gestion, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de lire les conclusions de son rapport.

M. Ph. Maeder:

Il lit les conclusions et la Commission de gestion propose d'approuver les comptes pour l'année 2018 tels qu'ils sont présentés.

Comme de coutume cette brochure va être analysée chapitre par chapitre. Un fois tous les chapitres passés en revue on votera sur le préavis.

Avant de passer en revue les comptes 2018 chapitre par chapitre, le Président demande à chaque intervenant de bien vouloir, **avant de poser sa question, préciser la page, le paragraphe et le numéro de compte, à laquelle celle-ci se rapporte**

CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - p. 16 à 21

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 2 - FINANCES - p. 22 à 23

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 3 - DOMAINES ET BÂTIMENTS - p. 24 à 40

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 4 - TRAVAUX - p. 41 à 48

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 5 - INSTRUCTIONS PUBLIQUES ET CULTES - p. 49

La discussion est ouverte.

M. N. Potterat :

P. 49 - 523.352.200 - Enseignement ASCL : le budget 2018 prévoyait - Fr. 1'488'700.00, finalement c'est Fr. 1'290'792.02 c'est substantiel, également par rapport au budget 2019. Sa question : est-ce que ce genre de variation va continuer à l'avenir?

M. R. Bech, Municipal :

On espère que cela continue à la baisse, mais il en doute. La variation tient au fait qu'en 2018, c'était la première année de l'exercice complet, on n'avait absolument pas de recul quant aux charges, électricité, eau, chauffage, etc. On a fait le budget sur la base de normes basiques et empiriques. On a eu de très bonnes surprises. C'est l'essentiel de la diminution par rapport au budget. Donc la réalité en 2019 devrait être proche de 2018, parce que maintenant on a vraiment des comptes d'exploitation qui sont précis. Là, on devrait maintenant avoir quelque chose de stabilisé. C'est ce qu'on a d'ailleurs présenté aussi à l'assemblée intercommunale, on a enfin des chiffres probants.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

CHAPITRE 6 - POLICE - p. 50

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 7 - SÉCURITÉ SOCIALE - p. 51

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 8 - SERVICES INDUSTRIELS - p. 52 à 55

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

BILAN ET ANNEXES - p. 57-93

La discussion est ouverte.

M. P. Humbert :

P. 67 - Graphique - Evolution des principales charges « maîtrisables » et « non maîtrisables » : depuis 2015, on peut constater qu'en fait dans la différence et dans l'augmentation des charges non-maîtrisables, il y a toute une partie liée aussi aux écoles et aux transports des écoles. Pour avoir un graphique plus précis, il faudrait que les charges d'avant 2015 soient mieux décomposées pour pouvoir les garder ou soit repartir à zéro à partir de 2015 parce qu'autrement on n'est pas tout-à-fait correct dans la répartition. En fait il verrait plus facilement un graphique en trois lignes de tendances avec des charges non-maîtrisables, des charges maîtrisables et des charges partiellement maîtrisables. Tout ce qui est lié en fait aux associations intercommunales telles que l'ASCL, l'APOL, etc., il appellerait ça des charges partiellement maîtrisables, alors que les charges vraiment non-maîtrisables, on ne peut strictement rien faire. En ce qui concerne, les charges maîtrisables, ça c'est clair. Donc l'idée, ce serait de mettre une troisième tendance pour les charges partiellement maîtrisables.

Pages 70-71 - Bilan au 31 décembre 2018 - 9101 - Compte postal bloqué « Fondation Faillettaz » et 9233 Fonds et fondation : il aimerait savoir où ont passé les Fr. 100'000.- qui manquent ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Lorsque le legs Faillettaz été transformé en prêt, il y a eu des frais et ils ont été payés par le compte courant de commune, ce qui fait la différence. Le montant aujourd'hui est de Fr. 7'900'000.-

Concernant le graphique, on en a parlé avec le boursier. Effectivement, on a trouvé qu'il n'était pas clair On va faire mieux et on a pris note des remarques de M. P. Humbert. Ce serait intéressant de faire ressortir les charges partiellement maîtrisables.

Il donne des précisions concernant la page 82, suite à la question de Mme L. de Palma au conseil dernier. Quand on fait soit un emprunt, soit un renouvellement d'emprunt, la commune demande régulièrement des offres à la BCV, la Raiffeisen, PostFinance et à une société de courtage Finarbit SA. On fait ces demandes depuis qu'il est municipal des finances de Bourg-en-Lavaux. Au début, on avait des réponses des 4, maintenant, cela fait en tout cas 3 ans voire 4 ans que la Raiffeisen ne répond même pas et puis on travaille soit avec la BCV, soit PostFinance, soit Finarbit SA. Alors c'est vrai, que très souvent c'est Finarbit SA qui est le meilleur marché mais on doit tenir compte que la BCV est la banque cantonale vaudoise et qu'en tant que commune vaudoise, on travaille plutôt avec elle mais également avec les autres pour avoir de meilleures conditions.

Suite à la question de la Commission de gestion sur les taux d'intérêt, on voit à la page 82 pour les emprunts nos 11 à 16 un total de Fr. 14'200'000.- correspondant à environ 50% des emprunts, qu'il y a une répartition des échéances entre 2025 à 2037. Ce qui veut dire que si les taux viendraient à monter dans 1-2-3 ans, on n'aurait pas d'un coup 2 ou 3% sur les Fr. 30'000'000.-. C'est en réponse à la question de la Cogest.

Le fonds Faillettaz, par contre, ne figure pas sur cette page, c'est peut-être une erreur de notre part. Le fonds Faillettaz entre guillemets qui était à la commune, on le rémunère plutôt que de l'avoir emprunté à la banque à 0,4%, ce qui veut dire que si on l'ajoutait à ces Fr. 30 Mio, on est encore en dessous des 0.88%, on serait nettement plus bas. Donc on a un taux d'intérêt quand même assez intéressant.

Il reste à disposition s'il y a des questions à ce sujet.

Il tient à relever également que les emprunts nos 4 et 5 avec des taux actuellement de 3.1% et 2.65%, de Fr. 1'650'000.- avaient été empruntés avant la fusion et ces Fr. 1'650'000.- vont être soit remboursés, soit réempruntés en 2019, donc à des taux beaucoup plus favorables, ce qui va encore baisser nos intérêts communaux.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

LISTE DES « ENTENTES » INTERCOMMUNALES ET ELEMENTS DE COMPTES- p. 94

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Le Président demande si quelqu'un désire s'exprimer de façon globale sur les comptes 2018.

La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 06/2019 tel que présenté.

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 06/2019 de la Municipalité du 13 mai 2019;
Où le rapport de la Commission de gestion;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

d'approuver les comptes 2018 tels qu'ils sont présentés.

Le Président remercie le boursier et son équipe pour leur travail.

7. PRÉAVIS 07/2019 - SURVEILLANCE INTELLIGENTE DU RÉSEAU D'EAU, SYSTÈME LORNO DÉTECTION DE FUITE

Chacun a reçu copies des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Potterat :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 07/2019 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. J. Joly :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 07/2019 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. P. Humbert :

Une question : pour la détection des fuites, on peut avoir la localisation par fréquence et amplitude du bruit, ce qui ne veut pas dire qu'on a une mesure du débit. Est-ce qu'il y aura une stratégie ou de manière générale est-ce qu'on va faire les recherches des fuites au coup par coup ?

M. JC Schwaab, Municipal :

On va faire les deux. Lorsque le système est installé, il procède à une écoute générale du réseau, c'est-à-dire qu'il écoute le bruit de fond du réseau quand il est en courant normal. D'ailleurs c'est bien le mot courant qu'il faut employer. Suite à cela, la maison Hinni, qui fournit le système, a des algorithmes qui nous donnent des valeurs basses et hautes de fréquences qui indiquent lorsqu'il y a des fuites. Le système est écouté en permanence et dès qu'il détecte une variation de fréquence, et il va avertir nos fontainiers par des alertes, mais généralement les fontainiers vont se loguer sur le serveur de la maison Hinni pour contrôler le débit en temps réel, et à ce moment-là, le système peut les aider à trianguler pour trouver l'endroit à peu près exact où se trouve la fuite.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 07/2019 tel que présenté

**CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 07/2019 de la Municipalité du 13 mai 2019 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 47 voix pour et 2 abstentions

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir le système Lorno ;

2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement pour la mise en service du système Lorno pour un montant de CHF 336'000.- hors taxes ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif à l'achat du système Lorno de CHF 336'000.- par annuités égales sur 10 ans au maximum (chapitre 811), la première fois au budget 2020.

8. PRÉAVIS 08/2019 -ACHAT DE POUBELLE POUR LES DÉCHETS URBAINS NON SOUMIS À LA TAXE SUR LES DÉCHETS

Chacun a reçu copies des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

Mme Ch. Ostorero :

Elle lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 08/2019 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. M. Walker :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 08/2019 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. M-H. Noverraz :

Il a fait un tour des lieux, mais il se pose la question pour les places sportives. Concernant le stade des Ruvines, il y a 2 plates-formes, une inférieure et une supérieure et puis d'après le petit commentaire sur la droite, la poubelle prévue est sur la partie supérieure. Il propose de prévoir une poubelle sur la partie inférieure parce que comme il avait été dit au CJF à l'assemblée de fin d'année passée, c'est rare que les gens transportent leurs déchets et les remontent.

Ensuite, concernant le centre sportif de la Tioleyre, il n'a pas vu figurer de poubelle pour cet emplacement qui génère passablement de gens et dans les places de jeux-terrain multisports, il semblerait qu'il y en ait une qui manque, spécialement pour celle qui est à côté du collège des Ruvines. Ce n'est pas une demande, c'est une remarque.

Mme N. Gross, Municipale :

Elle a pris note des remarques et elle va en discuter avec le chef de service. Pour le stade des Ruvines, on va prendre contact avec le président du FC Vignoble, M. N. Blanc pour savoir à quel emplacement la poubelle doit être posée et s'il en faut 2, on entrera en matière.

Au centre sportif de la Tioleyre, suite à la pose des écopoints, cela fonctionne bien et on attend la mise en place du futur projet du tennis et de la cabane du foot et à la suite on verra vraiment bien où poser la poubelle.

Et puis, concernant le collège des Ruvines, il est vrai que les poubelles sont un peu éparpillées, mais il y en a une actuellement qui n'est peut-être pas assez conséquente. A étudier.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 08/2019 tel que présenté.

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 08/2019 de la Municipalité du 20 mai 2019 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir 55 poubelles à déchets ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement pour l'achat des poubelles à déchets pour un montant de CHF 88'200.- TTC ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif à l'achat de poubelles de CHF 88'200.- par annuités égales sur 10 ans au maximum (chapitre 451), la première fois au budget 2020.

9. PRÉAVIS 09/2019 - CRÉDIT POUR DÉSAMIANTAGE ET LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT CONTESSE ET DE LA CASERNE DES POMPIERS, PLACE DE LA GARE 6 À CULLY, NOS ECA 60 ET 556

Chacun a reçu copies du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. D. Gay :

La Cofin est parfaitement d'accord avec les travaux envisagés et le crédit d'investissement. Toutefois le préavis prévoit d'amortir cette démolition sur 10 ans, ça l'interpelle. On amorti que quelque chose qui a une valeur. Une démolition n'a pas de valeur. La logique aurait voulu qu'on passe cela en charge de l'exercice purement et simplement. Pour se rapprocher de la position municipale, on a prévu de passer cela aux frais de construction de l'immeuble à venir.

Dès lors les conclusions de la Commission des finances sont : les 3 premiers points sont inchangés et le 4ème devient :

4. **de ne pas amortir l'investissement** relatif à la démolition des immeubles comme tel, mais d'intégrer le montant de CHF 240'650.- au coût de construction du bâtiment de remplacement et de l'amortir avec ce dernier.

Donc, la construction s'amortira en 30 ans comme il est usuel à la commune d'amortir les constructions.

M. J.-L. Badoux :

Il est surpris de l'importance des expertises pour l'amiante par rapport aux travaux de désamiantage. Il aimerait avoir des explications.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Elle n'entre pas dans les détails. On a demandé 4 offres et on a pris la moins chère globalement. Le bâtiment a été visité de fonds en comble. Elle pense que c'est pour cela que l'expertise finalement est relativement couteuse par rapport aux travaux qu'il y a à faire. Techniquement, elle ne peut donner plus de détails.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote l'amendement, soit :

4. **de ne pas amortir l'investissement** relatif à la démolition des immeubles comme tel, mais d'intégrer le montant de CHF 240'650.- au coût de construction du bâtiment de remplacement et de l'amortir avec ce dernier.

L'amendement est accepté à l'unanimité

Le Président passe au vote le préavis 09/2019 amendé

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 09/2019 de la Municipalité du 20 mai 2019 ;
Oui le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à démolir les immeubles n^{os} ECA 50 et 556 ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement relatif au désamiantage et à la démolition des bâtiments pour un montant de CHF 240'650.- TTC ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. de ne pas amortir l'investissement relatif à la démolition des immeubles comme tel, mais d'intégrer le montant de CHF 240'650.- au coût de construction du bâtiment de remplacement et de l'amortir avec ce dernier.

10. PRÉAVIS 10/2019 - IMMEUBLE RUE DU VILLAGE 2 À ARAN, CRÉATION DE DEUX APPARTEMENTS AU 1^{ER} ÉTAGE - DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Chacun a reçu copies des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. B. Rufi :

La Commission des finances a examiné ce préavis avec détails. On part vraiment du principe que ce préavis entre dans l'objectif qui a été fixé par le Conseil communal de valoriser à l'horizon au mieux le parc immobilier et là c'est un des objets.

Dès lors, il lit les conclusions de la Municipalité et propose d'accepter le préavis 08/2019 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. J.-Ch. Dunant :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 10/2019 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. M. Cardinaux :

Il a une question. Le calendrier prévoit le démarrage des travaux en septembre 2019. Est-ce que ce calendrier prévoit le temps nécessaire à une éventuelle demande d'autorisation ou est-ce que le projet ne nécessite pas de demande d'autorisation ?

M. G. Hauert, Municipal :

Ces transformations ne demande pas d'enquête publique, car on ne touche pas du tout à l'extérieur, aucune nouvelle ouverture est créée ou fermée. Ce n'est que des emménagements à l'intérieur du bâtiment.

Mme N Pfeiffer :

Est-ce qu'il n'y a pas un changement d'affectation dans ce bâtiment qui nécessiterait une autorisation ?

M. G. Hauert, Municipal :

Oui effectivement, si on veut bien dire, il y a un changement d'affectation, mais c'est quand même des bureaux, donc c'est considéré comme habitable. Ce n'est pas une usine qu'on transforme en habitation. Voilà pourquoi, les transformations peuvent se faire sans mise à l'enquête.

M. J.-Ch. Dunant :

Il a une remarque. Il conseillerait la Municipalité de vérifier sa certitude parce qu'il n'en est personnellement pas si sûr d'autant plus que le bâtiment est classé en 3. Il faudrait être bien sûr que l'on peut se passer de demande d'autorisation par rapport au changement d'affectation, pas par rapport à la structure. Peut-être à vérifier quand même.

M. G. Hauert, Municipal :

Il prend note de la remarque de M. J.-Ch. Dunant.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 10/2019 tel que présenté.

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 10/2019 de la Municipalité du 27 mai 2019 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 47 voix pour et 2 abstentions

1. d'autoriser la Municipalité à engager les travaux de création de deux appartements au 1^{er} étage de l'immeuble sis rue du Village 2 à Aran ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 420'000.- toutes taxes comprises ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement de CHF 420'000.- TTC par annuités égales sur 30 ans au maximum, la première fois au budget 2020 (chapitre 34104).

11. MOTION M. JONAS CUÉNOUD « URGENCE CLIMATIQUE, IL NE RESTE PLUS BEAUCOUP DE TEMPS ! »

Chacun a reçu copie de cette motion, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Avant de passer à la discussion, le Président fait un rappel des procédures pour les motions. La motion va être présentée, puis la discussion et en final un vote à la majorité simple sera fait pour transmettre ces motions à la Municipalité ou simplement les refuser de la part du Conseil

M. J. Cuénoud :

La portée symbolique de cette motion est une déclaration d'urgence. Il souhaite que la commune se positionne comme une commune qui s'inquiète sur la rigueur du climat, qui s'inquiète de nos futures récoltes, qui s'inquiète de l'héritage qu'elle va laisser aux générations futures. Il n'est pas envisageable de penser que la solution à ce problème puisse être trouvée uniquement au niveau individuel. L'ampleur du défi nous oblige à penser en grand et, à cet égard, l'Etat, à tous les échelons y compris communal, est appelé à jouer un rôle décisif. Les possibilités d'actions sont nombreuses et l'on peut toujours mieux faire. Il convie vivement les conseillers à accepter cette motion qui sera un geste fort pour la commune.

Pour information, cette motion a l'entier soutien du PSIG et il le remercie.

Mme F. Gross :

Quelle surprise de lire ce texte de motion et se dire « je l'ai déjà lu à quelque part ». En cherchant un petit peu, il s'avère qu'il s'agit d'un copier collé d'une motion déposée récemment à Yverdon. Hormis

les 2 paragraphes sur le Cully Jazz Festival et sur la commission du développement, le texte est le même. Donc Yverdon, la plus grande ville du canton, plus de 30'000 habitants, un syndic avec un taux d'activité de 100%, elle passe les différences suivantes entre nos 2 communes. Donc la motion déposée ce soir correspond pas mal à celle d'Yverdon en fait mais elle trouve que les possibilités d'actions dans cette motion sont plus difficilement applicables à notre commune. Dans ce texte on peut également lire à plusieurs reprises la ville, donc elle se sent déjà peu concernée par ce copié collé, soit cette reprise de texte qui s'adressait principalement à Yverdon et certainement à d'autres communes du canton.

Au niveau finance et économie, la commune pourrait effectuer des placements bancaires dans des établissements privilégiant le faible impact carbone. Elle se réjouit d'apprendre que les finances communales permettent de tels investissements ou de fonds de placements. Proposer une charte climatique aux entreprises de la région, est-ce vraiment le rôle de la commune ? Au niveau agriculture, elle lit même le terme « imposer ».

Alors oui, on est face à un sujet à la mode, mais de là à déclarer l'urgence en récupérant un texte adressé à une ville plus industrielle que viticole la laisse songeuse voir même dubitative ! On est ici tous et toutes conscients de l'importance de ce sujet et elle croit savoir que la Municipalité prend ces éléments en considération dans leurs nombreuses réflexions et porte une grande attention aux travaux de la commission de développement. S'inquiéter pour ces enjeux est juste. En faire un effet d'annonce sans avoir d'objectifs précis ni adaptés à la commune lui paraît problématique. Pour sa part, elle ne pourrait pas soutenir ce texte d'autant plus que le motionnaire souhaite un renvoi directement à la Municipalité sans même passer par une commission. Un postulat aurait été moins contraignant en demandant de faire un état des lieux de ce qui fait déjà pour pouvoir pas à pas peut-être amener d'autres solutions. Le postulat aurait pu la convaincre mais pas la motion et elle recommande aux conseillers de ne pas l'accepter.

M. P.-Y. Delcourt :

Il pense que la question dépasse le clivage politique aujourd'hui. Les jeunes se sont prononcés il y a quelques mois partout en Suisse, en Europe et ailleurs dans le monde pour déclarer leur profonde inquiétude par rapport au changement climatique qu'on subit aujourd'hui. Il n'y a pas beaucoup de jeunes dans la salle aujourd'hui. En tant que conseillers représentant tous les habitants, on est responsable par rapport au futur de notre territoire. Alors savoir qu'Yverdon, oui c'est une copie collée et alors, ce n'est pas nouveau qu'on reprenne les bonnes idées d'autres communes pour se les approprier. Ça c'est un premier point.

Deuxièmement, pour la taille de la commune. Il travaille pour une commune qui a 9'000 habitants qui est une cité de l'énergie. Des actions sont prises en faveur du climat et de la réduction des émissions de CO2. Il y a des actions qui sont présentées comme exemple dans cette motion qui sont tout-à-fait atteignables et faisables dans la commune de Bourg-en-Lavaux. C'est pour cela qu'il encourage les conseillers à voter en faveur de cette motion.

M. J. Berthet :

Il est surpris d'apprendre qu'à 34 ans il n'est plus considéré comme jeune parce qu'il s'estime jeune encore. Oui le climat change, c'est une réalité, on a des mesures, le GIEC mentionné dans la motion a longuement étudié le sujet. On a pu établir des rapports entre l'activité humaine et le changement climatique notamment depuis l'ère industrielle mais le climat n'a pas attendu l'humanité pour changer. Des périodes glacières, des périodes de chaleurs jusqu'à maintenant il y en a eu et il y en aura encore sur cette planète. On peut annuler demain toutes les émissions de CO2, on n'aura aucun impact ou un impact plus négligeable sur la réalité climatique. La terre, notre planète, vit très bien sans nous, avec nous, ou selon les développements humains. Dès lors, il pense que la commune de Bourg-en-Lavaux a certainement beaucoup d'autres urgences à traiter au sein de la Municipalité et il recommande aux conseillers de refuser cette motion.

Le Président :

Pour rassurer tout le monde, il cite Clémenceau « Quand on est jeune, c'est pour la vie ! ».

M. N. Potterat :

Une position partisane sur ce sujet qui déchire ! Si on allait un petit peu plus au-delà car la motion n'exige pas de mesures extravagantes. Elle demande de se positionner et d'étudier la question. On effectue déjà plein de choses. Il faut faire un état des lieux et voir ce qu'on peut faire de plus sans coût, aujourd'hui on a eu un exemple magnifique d'économiser en plus. Donc prendre des mesures dans ce sens-là, ce n'est pas forcément aller à l'encontre de certains intérêts, c'est un intérêt de tout le monde. Donc, il encourage les conseillers à accepter cette motion indépendamment qu'elle soit un copié collé.

M. J. Micol :

Effectivement, il faut qu'on ait conscience de l'échauffement de la terre. Ce qui le gêne dans cette motion, c'est le terme état d'urgence climatique parce qu'au fond il ne sait pas à quoi il s'engage et s'il dit oui, il déclare qu'il y a état d'urgence climatique. Il pense qu'il faut faire des choses mais qu'est-ce que ça veut dire état d'urgence climatique ? Il demande qu'on l'éclaire à ce sujet.

M. J. Cuénoud :

Effectivement, le terme « urgence climatique » est plus pour provoquer le débat et insiste sur le fait qu'on doit vraiment prendre conscience et c'est vraiment plus un terme pour provoquer la réaction. Chose qui se passe ce soir. Il en est ravi !

Mme V. Hill :

Elle trouve qu'effectivement que le texte de la motion n'est pas parfait mais ça pose un cadre et puis ça donne une certaine importance au sujet et on ne le ressent pas dans la manière dont les préavis sont préparés aujourd'hui. Elle signale que le coût de ne rien faire dépasse très largement le coût des investissements faits aujourd'hui pour ralentir le réchauffement climatique.

Mme F. Gross :

Son intervention n'allait pas dans le sens de ne rien faire. Elle réitère sa demande de transformer la motion en postulat et comme l'a mentionné M. N. Potterat, le but est d'avoir un rapport, un état des lieux. La motion ne fera pas un état des lieux. La motion est contraignante. Si on la passe sous une forme d'un postulat, on pourra déjà savoir de la Municipalité ce qui se fait actuellement, ce qui est prévu de faire et on pourrait avancer ensemble dans ce sens-là plutôt que par une motion et elle pense que ça pourrait avoir un succès plus intéressant au niveau du Conseil communal.

M. J.-Ch. Dunant :

Il y a-t-il une position de la Municipalité à ce propos ?

Le Président :

Il demande à la Municipalité si elle veut prendre position ? Il lui est répondu qu'elle ne veut pas prononcer ce soir.

Il précise que le choix du passage de la motion en postulat revient à M. J. Cuénoud.

M. J. Micol :

Est-il possible de modifier le titre de la motion en « prise de conscience » au lieu « état d'urgence » ?

M. J. Cuénoud :

Il accepte la proposition de transformer la motion en postulat.

Le Président :

La motion est transformée en postulat. On peut le voter et il sera renvoyé à une commission d'étude du Conseil communal.

Mme N. Pfeiffer :

Est-ce que cette commission peut travailler avec la commission de développement durable ou est-ce que ça va être une autre commission ?

Le Président :

La commission va travailler selon les demandes déposées par ce postulat et faire tout ce qu'elle croit bon pour apporter son analyse.

M. P. Humbert :

Si on accepte le postulat, il y aura donc un cahier des charges claires pour la commission. Elle ne va pas travailler dans le vide. Donc il y aura des propositions qui vont être faites sur des sujets donnés. Il y a une grande différence entre un postulat qui doit être précis et une motion qui peut rester relativement vague.

Le Président

La commission chargée suite au vote de ce postulat va travailler sur la proposition écrite par M. J. Cuénoud et présenter ensuite quelque chose au Conseil

Mme F. Gross :

Le fait que ça passe ou pas en commission, que ce soit pour une motion ou un postulat, elle préfère toujours que ça passe par une commission. Pourquoi un postulat ?

1. C'est moins contraignant.
2. Le postulat va demander à la Municipalité de dresser un rapport de ce qui se fait aujourd'hui à ce sujet et qu'ensuite sur la base de ce rapport, on puisse avancer.
3. La motion est quelque de contraignant vis-à-vis de la Municipalité car elle doit présenter un projet de décision. C'est pour ceci qu'elle souhaiterait qu'elle soit transformée en postulat pour qu'on fasse les choses l'une après l'autre. Dans tous les dicastères, il se fait déjà beaucoup de choses mais que peut-être que déjà les lister nous apprendrait pas mal de points sur ce qui se fait déjà et nous permettrait de trouver ensemble, commission durable, membres du conseil et municipalité, des solutions qui permettent d'aller dans ce sens évidemment, car c'est la préoccupation de tout le monde, mais tout en garantissant quand même des emplois, l'économie, la viticulture et autres et en gardant les caractéristiques de notre commune sans vouloir faire de l'écologie à tout prix.

Voilà le sens de l'intervention et la raison pour laquelle elle souhaite passer plutôt par un postulat.

Le Président :

Cela clarifie les choses. Donc l'idée maintenant est de faire un postulat qui serait tout de même envoyé à la Municipalité. Si cela convient, on va voter sur cette forme-là.

M. P.-Y. Delcourt :

Est-ce qu'il est possible de renvoyer le postulat directement à la municipalité?

Le Président

Oui, on peut faire cela sous forme de postulat renvoyé à la Municipalité et c'est là-dessus qu'on va voter maintenant.

Mme F. Gross :

Elle lit l'art. 60 du règlement du Conseil communal :

« Art. 60 - Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la municipalité et le président sur la proposition, le conseil statue immédiatement après délibération. »

Il peut soit :

- renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la municipalité, si un cinquième des membres le demande ; »

Donc, elle va souhaiter ce vote, à savoir est-ce qu'il y a 1/5 des membres qui souhaitent le renvoi de la proposition à l'examen d'une commission de préavis sur la prise en considération. S'il n'y a pas le 1/5 des membres qui le souhaitent, ce sera pris en considération immédiate avec renvoi immédiat avec la municipalité, Art. 60, alinéa 2 :

- « prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier. ».

Mme A. Arbel :

Est-ce que le postulat peut être de demander à la Municipalité de faire un état des lieux, est-ce que c'est possible sans passer par une commission

Le Président :

Oui c'est possible.

Mme V. Hill :

Il y a les 2 options.

- Pour clarifier la procédure, donc on vote d'abord si on veut faire le renvoi à une commission et ensuite si le postulat devrait être en pris compte immédiatement.
- Soit, il y a plus de gens qui souhaite que le postulat soit directement transmis à la Municipalité par rapport au nombre de personnes qui souhaitent que ce soit examiné en commission.

Le Président :

Il y a les 2 options. Maintenant si la première option passe, elle enlève quand même la 2^{ème} proposition.

M. D. Gay :

Les 2 possibilités :

Il comprend bien l'objection de Mme V. Hill, mais la commission n'est pas là pour traiter le fond du sujet, elle est là pour préavis sur la prise en considération et elle renvoie à la Municipalité. C'est un premier stade où une commission viendrait préparer le même débat une prochaine fois, le même débat si on donne suite ou pas à ce postulat.

La 2^{ème} possibilité, on pourrait l'adopter ce soir, à ce moment-là, c'est la majorité, ce n'est plus le 1/5^{ème}, c'est de dire d'ores et déjà on transmet ce postulat à la Municipalité qui fait l'état des lieux dont on vient de parler.

C'est 2 procédures qui sont différentes. Cette commission ne va pas plancher sur le sujet, elle va s'occuper de savoir si on prend en considération ou pas le postulat.

Mme F. Gross :

Elle retire sa demande de renvoi à une commission étant donné qu'il y a un pas qui a été fait dans notre sens de par la transformation de la motion en postulat.

Le Président passe au vote le renvoi de la motion transformée en postulat à la Municipalité.

C'est accepté par 38 voix pour, 4 contre et 7 abstentions.

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu la motion du 18 juin 2019;
Où le rapport de M. Jonas Cuénoud;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

a transformé cette motion en postulat et l'a renvoyé à la Municipalité

<p>12. MOTION MME STEFANIE BRANDER « SIGNATURE DE LA « CHARTE DE L'ÉGALITÉ SALARIALE DANS LE SECTEUR PUBLIC » PAR BOURG-EN-LAVAUX »</p>
--

Chacun a reçu copie de cette motion, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président donne la parole à

Mme S. Brander :

« Avec notre motion, mes collègues et moi-même demandons à la commune de Bourg-en-Lavaux de signer la charte pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans le secteur public.

Cette charte nous demande de faire un effort et d'afficher publiquement notre respect d'un principe fondamental ancré dans la constitution soit à travail égal, salaire égal.

En signant la charte, la commune s'engage à faire une analyse comparative des salaires des femmes et des hommes dans son périmètre de responsabilité, c'est-à-dire pour le personnel de la commune. Vous le savez, l'écart des salaires entre femmes et hommes est un des principaux obstacles pour l'égalité en Suisse - notamment les écarts qui ne s'expliquent pas par des facteurs comme la position professionnelle, le niveau de compétences ou la formation. On constate déjà à l'entrée au marché du travail une différence inexpliquée de 5%. Cet écart se creuse encore après la naissance d'un enfant. C'est une inégalité qui coûte cher, très cher aux femmes, et elle a des conséquences lourdes pour la retraite.

Le 14 juin dernier, l'égalité salariale figurait au premier plan des revendications de ces centaines de milliers de femmes et d'hommes qui ont manifesté dans tout le pays pour que l'égalité se réalise enfin par des actions concrètes - à Cully nous étions deux cent femmes, hommes et enfants à défiler dans un cortège retentissant et joyeux. Cette initiative citoyenne a connu un très bon écho et a reçu beaucoup de témoignages de sympathie de la part de la population.

Qu'on me comprenne bien : il n'est pas question ici d'accuser nos autorités de discrimination salariale, mais il faut saisir maintenant une occasion d'agir. Avec la signature de la charte, nous nous donnons les moyens pour pouvoir afficher publiquement notre respect de la constitution.

Il est temps de passer à l'action maintenant. Faire une analyse de l'égalité salariale n'est pas sorcier. Il y a des experts au canton et à la confédération qui peuvent nous soutenir, avec des méthodes simples et reconnues par le tribunal fédéral.

Cette charte est une initiative de la confédération pour le secteur public. Si nous la signons, comme l'ont fait le canton et de nombreuses communes voisines, par exemple Lutry, St-Légier, Montreux et Aigle, nos autorités montrent leur volonté de contribuer très concrètement à l'égalité salariale dans le secteur public.

Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, ne ratons pas cette opportunité. Je vous prie de faire passer notre motion à la municipalité et de donner ainsi un signal de soutien fort à la cause de l'égalité dans notre commune. »

Mme L. de Palma :

Elle a une question concernant la mise en pratique concrète du point 3 de la motion sur base de la charte :

« 3. de demander aux entités qui collaborent avec la commune (marchés publics, subventions, contrats de prestations) de faire preuve de respect de l'égalité salariale conformément au nouveau dispositif légal cantonal qui entrera en vigueur en 2020. »

Faut-il enquêter pour savoir si les prestataires, les fournisseurs auxquels on donne des mandats respectent cette charte salariale ? Ça veut dire que de fait, on peut être amené à ne pas privilégier la meilleure offre en termes de qualité-prix vu que cette charte est quand même contraignante, donc il faudra privilégier une entreprise qui respecte l'égalité salariale. Alors c'est assez cynique mais est-ce qu'on a les moyens de signer cette charte ?

Mme J. Noverraz :

Elle répond à Mme L. de Palma. La loi sur les marchés publics vaudois à l'art. 6, alinéa 6, oblige déjà de respecter l'égalité salariale entre femmes et hommes, donc ça ne changera rien par rapport à l'application du marché public et c'est obligatoire de mettre dans tous les contrats des peines conventionnelles pour respecter cela. Donc la commune est déjà censée le faire.

Mme F. Gross :

Certes, ça figure déjà parmi la loi sur les marchés publics mais avec tous ces chiffres, on révèle qu'il y a encore des inégalités donc on ne peut pas avoir un respect total sur les marchés publics et du coup Mme L. de Palma parlait l'offre qui n'était peut-être pas la meilleure. On vient de voter sur le climat. Devra-t-on prendre une entreprise extra cantonale, donc pas bonne pour les émissions de CO2 ou autre au détriment de l'entreprise cantonale voire régionale parce que celle-ci n'est pas liée à cette charte ?

Mme N. Pfeiffer :

Il s'agit de soutenir un mouvement de notre siècle et que l'égalité salariale, c'est notre vœux à tous elle imagine. Elle se réjouit de voir que sa commune va faire un pas dans ce sens parce qu'autrement si demain dans les journaux elle lit qu'on n'a pas voté cela, ce sera dur à assumer quand même !

Mme S. Brander :

Elle rebondit sur ce qui a déjà été dit. Si la motion passe, il va falloir créer une commission et voir comment on arbitre concrètement et qu'est-ce qu'on fait. C'est dans ce cadre-là justement qu'on va examiner la question de comment on mettra en œuvre d'exiger des preuves des mandataires et des entités qu'on subventionne pour le respect de l'égalité salariale qui, comme ma collègue l'a clairement mentionné, est déjà ancré dans la loi. Donc, c'est une question technique impérative.

Mme Ch. Ostorero :

Cette charte a été lancée par la confédération en 2016 en partenariat avec les cantons et les communes. L'idée est de mettre en évidence le rôle d'exemplarité que doivent jouer les collectivités publiques dans la promotion d'égalité salariale. C'est donc un message que l'on souhaite donner parce qu'en signant cette charte, ce que font les autorités, c'est qu'elles appuient la mise en œuvre de l'égalité salariale dans leur champ d'influence en tant qu'employeur, lors d'appels d'offres publiques ou en tant qu'organe attribuant des subventions. Donc c'est en fait par cet engagement un signal que la commune envoie aux employeurs. Il ne s'agit pas ici d'aller faire des vérifications mais de jouer véritablement un rôle moteur d'exemplarité et de promotion de l'égalité salariale.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

A entendre, il a le sentiment que le personnel de Bourg-en-Lavaux a l'air malheureux et spécialement les dames, or il rassure pas du tout. En tant que paysan, il précise qu'il y a longtemps qu'on travaille à salaire égal. Il n'a aucun souci avec ça et le personnel de Bourg-en-Lavaux est très bien rémunéré par rapport à sa tâche, sa fonction et son sexe et il n'y a pas de discrimination. On a même peut-être des hommes au travail égal moins payés que les femmes. De toute façon, on n'a pas le droit de communiquer les salaires de notre personnel.

Par contre, ce qui l'inquiète, on nous demande de prendre des experts pour effectuer ces contrôles et en même temps de faire des économies de nos dépenses communales. Si on prend des experts, ils vont couter énormément pour arriver à des conclusions que l'on a plus ou moins déjà tirées. Il confirme que le personnel est très bien rémunéré que ce soit hommes ou femmes

M. P.-Y. Delcourt :

Il ne doute pas que le personnel de Bourg-en-Lavaux soit très bien rémunéré. La question aujourd'hui n'est pas de savoir si le personnel est bien rémunéré mais s'il y a égalité salariale entre les salariés femmes et salariés hommes de la commune. Il pense que la motion est un acte du Conseil communal, un acte politique fort, un signal qu'on souhaite donner à la population et à la Municipalité.

Mme V. Hill :

Il y a aussi la question d'exemplarité, le fait que la commune fasse bien les choses, c'est un élément et puis le fait qu'on le sache, c'en est un autre qui donne un message fort du soutien à cette égalité.

Mme N. Pfeiffer :

Pour répondre à la question des experts, elle a lu un article, il y a quelque temps, et effectivement il y a un petit bémol car le logiciel qui permet de faire ces calculs pour connaître l'égalité salariale femmes-hommes n'est pas si simple à utiliser en fait. Au départ, il était censé être très simple et mis à disposition des entreprises. Mais elle n'est pas sûre qu'on ait besoin de faire venir des experts. Elle pense qu'avec ce logiciel, on peut déjà faire pas mal. Par contre c'est vrai que pour sa mise en route, il faudra peut-être qu'on s'entraîne un peu parce que ce n'est pas forcément évident.

M. L. Gfeller :

1^{er} point, sauf erreur, la commune est équipée d'une grille salariale qui est censée garantir une égalité au niveau des fonctions et des sexes, donc il ose espérer qu'elle est mise en pratique et que c'est déjà ce qui est actuellement en route pour l'égalité salariale femmes-hommes.

2^{ème} point, il rejoint le syndic car on demande quand même à notre municipalité de faire des économies et une intervention d'experts serait en général coûteuse.

Il serait le premier à signer cette motion, par contre son inquiétude c'est l'intervention d'experts qui peut avoir des impacts sur notre budget communal.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Cette charte pour l'égalité salariale femmes-hommes existe et c'est une évidence. Mais le contrôle peut être fait par la Municipalité et on n'a pas besoin d'experts.

On signe la charte, on informe qu'on l'a signée et on la respecte. On n'a pas besoin d'une motion et puis de mettre des commissions en route pour faire tout ça. C'était juste un petit avis de pragmatique.

M. P. Humbert :

Dans le prolongement de ce qu'a dit M. J.-P. Demierre, il pense qu'effectivement on n'a pas besoin d'expert et que c'est un des mandats de la commission de gestion lorsque qu'elle vérifie la gestion de la commune. Elle peut très bien le faire dans ce cadre-là et vérifier que l'égalité est la réalité d'autant plus qu'il y a une grille salariale, donc il n'y a pas besoin de chercher des experts pour le faire.

Mme S. Brander :

Pour la question des coûts, elle tient à dire que les inégalités salariales ont effectivement un coût qui coute très cher aux femmes.

Le logiciel dont parlait Mme N. Pfeiffer s'applique à des entités qui ont plus que 50 personnes, ce qui n'est pas le cas de notre commune. On peut faire beaucoup plus simple et elle s'est renseignée en amont auprès du bureau cantonal pour l'égalité qui justement vient d'engager un expert qui a conseillé l'université de Lausanne dans son analyse de l'égalité salariale. Donc si on veut, on peut trouver des solutions pas chères, voire gratuites.

Elle ravie de savoir que la commune respecte l'égalité salariale mais elle aimerait bien le voir noir sur blanc. Une grille salariale pour répondre à cette intervention ne suffit pas à garantir l'égalité salariale. L'application de cette grille salariale peut avoir beaucoup de failles et ceci depuis le moment de l'embauche et puis à travers la promotion, les gratifications de fin d'année où il peut ressortir sans vouloir discriminer des inégalités.

Tout ceci n'est pas pour montrer du doigt notre commune mais pour montrer qu'on est exemplaire, et qu'on peut le prouver noir sur blanc.

M. J.-P. Haenni, Syndic

On a un règlement du personnel bien établi. La grille salariale a été chapeauté avec sérieux par Mme Gétaz-Kunz, de Cully, et il garantit qu'elle n'a pas fait de cadeau.

Comme dit, on n'a pas le droit de divulguer le salaire du personnel. Cela ne doit pas sortir de la Municipalité. Il garantit qu'il n'y a pas d'inégalité salariale.

M. Ch. Currat :

Il y a une partie financière avec des experts et il y a aussi le message qui veut être donné par cette charte. En lisant la charte et la motion, il comprend qu'on soit venu dans la motion au point 2 avec une demande d'analyser l'égalité salariale de la commune avec l'aide d'experts. Il trouverait dommage qu'en se bloquant avec cela on se prive, comme l'a dit M. J.-P. Demierre, municipal, de montrer que Bourg-en-Lavaux fait les choses correctement et que le Conseil est tout-à-fait conscient de ces questions-là. Il constate que tout le monde a l'air d'accord à 99% avec cette charte.

Est-ce que l'idée que la Commission de gestion puisse, en tout cas dans un premier temps, remplacer ce que les motionnaires demandent soit l'aide d'experts du canton et de la confédération et puis voir ce qu'on peut obtenir à travers la Commission de gestion. Est-ce que c'est suffisant ou pas. Est-ce que l'année prochaine on se rendrait compte que non, que peut-être qu'on doit avoir des gens d'extérieur, peut-être ne serait-ce que pour les questions de ce qui peut être divulgués ou pas.

Ce serait dommage que cet aspect technique entrave d'aller au-delà du bon sens.

M. D. Gay :

Il y a une charte qu'on propose à la commune de signer en 5 points et on a une motion en 3 points qui dit il faut signer la charte, il faut *analyser l'égalité salariale à l'administration communale conformément aux standards reconnus*, qui correspond au point 2 de la charte, mais qui ajoute et cela n'est pas dans la charte, *avec l'aide des experts du canton et de la confédération*. Et puis ensuite, le point 3, *de demander aux entités qui collaborent avec la commune (marchés publics,...)*, il est dans la charte. Donc dans la motion on ajoute bel et bien un élément qui est celui de recours à des experts. Alors est-ce qu'on ne pourrait pas éviter ce soir, comme on est à peu près tous d'accord sur le but de suivre la charte telle qu'elle est, d'en rajouter une couche.

D'avoir recours à des experts ça peut être une solution. Laissons à la Municipalité, le cas échéant, le soin de décider comment est-ce qu'elle s'organise pour donner suite à cette charge mais on ne met pas dans la motion un point contraignant pour elle de commencer à s'adresser à l'extérieur.

Mme S. Brander :

Elle remercie M. D. Gay pour cette proposition. Elle revient sur l'idée d'avoir recours à des experts externes, que c'est pour avoir le point 2 soit réalisé, c'est-à-dire d'avoir une analyse régulière du respect de l'égalité salariale en recourant à un standard reconnu. C'est pour cela qu'elle l'a précisé.

M. Ch. Currat :

Il revient avec l'idée de la Commission de gestion. Dans un premier temps, on la mandate, on regarde ce qu'elle peut faire comme analyse, ce qui peut être fait et si dans une année, on se rend compte que ce n'était pas possible, il faudra demander à des experts extérieurs. Il lui semble qu'avec cette manière de faire, on voit qu'il y a une bonne volonté que ce soit au niveau de l'exécutif et du législatif.

Mme A. Arbel :

Elle revient sur la charte, l'engagement de l'exemplarité. Elle a été créée par la confédération en collaboration avec les cantons et les communes. C'est vraiment important qu'une commune comme la nôtre au 21^{ème} siècle signe la charte.

Par rapport à la Commission de gestion, c'est elle qui pourrait jouer le rôle d'expert, c'est-à-dire qu'on pourrait tout-à-fait se lancer dans la signature de la charte et puis confier à la Cogest la mission d'expert qui peut en référer à des experts extérieurs si nécessaire.

M. J. Berthet :

Est-ce qu'avant le dépôt de cette motion, la Municipalité avait eu connaissance de l'existence de cette charte et est-ce qu'elle avait déjà envisagé de la signer avant même que le Conseil mette ça sur la table ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

On en a eu connaissance mais on n'en a jamais discuté en Municipalité pour savoir si on la signait ou pas.

Mme C. Bachmann :

Elle trouve que la motion de Mme S. Brander est une excellente idée. Ce n'est pas seulement une idée mais c'est vraiment quelque chose qu'on doit faire. Elle pense qu'on n'a pas vraiment le choix aujourd'hui. Mais elle comprend la répétition qui semble être dans le texte de la motion et elle se demande s'il ne serait pas possible de soustraire du point 2 de la motion « *avec l'aide des experts...* » pour s'en tenir à la signature de la charte ?

Mme S. Brander :

Elle propose de biffer la 2^{ème} partie du point 2, soit

« 2. d'analyser l'égalité salariale à la communale conformément aux standards reconnus »
et on biffe « *avec l'aide des experts du canton et de la confédération* ».

Et puis on attend de voir, si la motion passe, comment la Municipalité va faire faire l'analyse de l'égalité salariale selon les standards reconnus de la manière dont elle l'a décrit et qui n'exclut pas que la Commission de gestion s'en occupe. Tout au contraire, elle s'en réjouit même !

Mme L. de Palma :

Une question formelle. Ce qui viendrait à dire que si on accepte cette motion, ça veut dire de fait qu'il y a une obligation pour la Municipalité de signer la charte ?

Le Président :

Absolument oui.

Mme L. Palma :

Donc ça veut dire de s'engager, elle lit le point 4 de la charte « 4. Faire respecter, dans le cadre des marchés publics et/ou des subventions, l'égalité salariale en introduisant des mécanismes de contrôle. ». On va voter un crédit d'étude pour pouvoir faire un concours d'architecture pour la construction du bâtiment « Contesse ». On souhaite privilégier des entreprises de la région. En admettant que cette charte soit signée, ça veut dire qu'il y a un soin particulier qui doit être mis aussi avant même de donner le mandat à la sélection des bureaux qui vont participer à ce concours, ce qui de fait risquerait peut-être d'exclure un certain nombre de bureaux de la région au profit d'autres bureaux ?

M. M. Cardinaux :

En réponse à Mme L. de Palma. La convention collective de travail des ingénieurs et des architectes vaudois entrée en force le 1^{er} janvier 2019 impose l'égalité salariale femmes-hommes, donc ça règle le problème. En plus la plupart des marchés publics seront systématiquement soumis à cette égalité-là.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote la motion telle que modifiée comme suit :

Les soussignés demandent à la commune de Bourg-en-Lavaux de se rallier à cette initiative et

1. de signer la « charte de l'égalité salariale dans le secteur public »
2. d'analyser l'égalité salariale à l'administration communale conformément aux standards reconnus. (**suppression** de « avec l'aide des experts du canton et de la confédération. »).
3. de demander aux entités qui collaborent avec la commune (marchés publics, subventions, contrats de prestations) de faire preuve de respect de l'égalité salariales, conformément au nouveau dispositif légal cantonal qui entrera en vigueur en 2020.

La motion est acceptée par 40 voix pour, 3 contre et 6 abstentions

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu la motion du 14 juin 2019;

Où le rapport de Mme Stefanie Brander;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

prend en considération cette motion telle que modifiée et la renvoie à la Municipalité.

13. COMMUNICATION 04/2019 - DECOMPTE DES TRAVAUX DU PREAVIS 03/2016, RESEAU D'EAU DU CHEMIN-NEUF (EPESSES) ET DES CHAPELLES (CULLY), LIAISON EPESSES-CULLY, TRONÇON CRET-DESSOUS-HOTEL LAVAUX
--

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

14. COMMUNICATION 05/2019 - VALORISATION DU PARC IMMOBILIER, PROPRIETE DE LA COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

La discussion est ouverte.

Mme V. Hill :

Cela fait super longtemps qu'on demandait cela. Elle trouve que la communication est top et félicite la Municipalité pour sa clarté. C'est très bien décrit avec des photos qui montrent de quels bâtiments on parle parce que le parc immobilier est tellement grand que c'était très utile. Bravo !

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

15. COMMUNICATION 06/2019 - POURSUITE DE LA COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POLICE LAVAU (APOL)

La discussion est ouverte.

M. Ph. Mäder :

Il rappelle que cette communication a fait l'objet d'un court rapport 2017 de la Commission de gestion. C'est vrai qu'on regrette malgré tout de ne pas avoir reçu cette communication plus en avant de la séance de juin. On l'a reçue juste après le dépôt de notre rapport de l'exercice 2018. Cela aurait permis d'en discuter lors de la séance avec la Municipalité que l'on a vue récemment.

M. U. Marti :

Il a quelques questions et remarques. Quels critères pour finalement trancher cette affaire ? Il y a le critère de la proximité qui est très fort. Il pense que c'est un très bon critère qui joue en faveur de la poursuite de la collaboration mais peut-être cela n'est pas suffisant. Il devrait y avoir plus de critères pour prendre une décision et il en vient à la conclusion de la communication en reprenant certains arguments comme suit :

«

1. *La sécurité des citoyens et le maintien de l'ordre public ont un coût important..., pourtant ceux qui pensent que ces coûts baisseraient si d'aventure notre commune quittait l'APOL seraient assurément bien déçus de la nouvelle réalité financière...*
2. *La déception serait au moins aussi grande de voir disparaître la police de proximité et ses avantages...*
3. *...en quittant l'APOL, nous laisserions les autres communes voisines membres de l'association géographiquement isolées, en termes de sécurité. Il découle pourtant de notre situation de chef-lieu du district et de « grande commune », une responsabilité particulière de veiller au meilleur équilibre régional possible. »*

En lisant la conclusion on entend un léger ton de menace, ce qui n'est peut-être pas la meilleure façon de défendre un argument. Il pense néanmoins que le 3^{ème} argument est à prendre au sérieux, mais à présent on est confronté à un problème en plus. Lors de la dernière réunion du conseil intercommunal de l'APOL s'est manifesté un profond mécontentement à propos de l'augmentation des coûts, de la politique des amendes et de la fonction du commandement de l'APOL qui permet au commandant de rédiger lui-même un préavis en relation avec la police cantonale, qui ensuite est étudié et signé par la Municipalité. Il s'entend qu'il y a un problème de la séparation des pouvoirs.

Il ne s'exprime pas sur le bien-fondé de ces critiques mais les questions soulevées auraient mérité d'être mentionnées dans la communication surtout dans une situation où il s'agit de décider sur l'avenir de la police. Un postulat demandant un audit pour pouvoir se déterminer a été adopté par le

conseil intercommunal. Le possible rattachement à une entité comme Police Riviera, Police Est Lausanne ou la gendarmerie a été suggéré.

En ce qui concerne Bourg-en-Lavaux, on aimerait savoir s'il y a eu des échos de la part de la population qui pourraient confirmer les arguments de la Municipalité ? Si on reste dans la logique intercommunale, pourquoi reste-t-on dans l'APOL qui est relativement petit. Pourquoi ne pas prendre en considération un rattachement avec Pully ou Vevey par exemple ? Finalement pourquoi la Municipalité a-t-elle omis toute réflexion sur ces possibles alternatives ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Concernant les 3 arguments de la conclusion, on parle du critère de proximité, et si on ne continuait pas avec APOL, on isolerait nos voisins qui sont Puidoux, Chexbres, St-Saphorin et Rivaz, ce qui est exact, mais ce qui n'est pas forcément un critère de continuer. La communication mentionne tout le travail qui est fait par l'APOL. Il semble que M. U. Marti mentionne la motion de M. Buche qui a été passée au conseil intercommunal qui la transformée en postulat. A ce jour, on a les réponses à toutes les questions qui ont été posées dans ce postulat.

Les chiffres comparatifs indiqués pour les années de 2011 à 2019 ne sont pas tout-à-fait exacts. La réponse à ce postulat sera donnée au prochain conseil intercommunal de l'APOL en septembre 2019. Il revient sur la proximité et la continuation de collaborer avec l'APOL, il est clair qu'on désire continuer cette collaboration. Il s'aperçoit toutes les semaines le travail de qualité qui est accompli au niveau, entre autres, des manifestations.

Il précise à M. U. Marti qu'il y aura dans les réponses au postulat de M. Buche toutes les informations suite à ses demandes, notamment concernant une collaboration éventuelle avec la police de Pully pour une partie et police Riviera pour une autre.

Il est mentionné dans la communication le coût par habitant, mais c'est difficile parce que ce n'est jamais les mêmes règles et services qui sont donnés mais ça donne quand même un aperçu de ce que coûte la police. La police est chère, mais elle fait un travail de bonne qualité.

M. D. Gay :

Il lui semble que la communication ne contient pas d'indications précises sur qui fait quoi et quand dans cette opération. On a eu une communication très circonstancielle et intéressante. Maintenant, les échéances au niveau de l'APOL, c'est quand, qui décide quoi ? Le Conseil avait décidé d'adhérer au système, est-ce que ça va se renouveler si on ne dit pas qu'on en sort, et puis après est-ce qu'on peut en sortir en tout temps. Il demande au municipal de réexpliquer comment cela va se passer pour la suite.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Avec l'APOL on a signé en 2011 un contrat de 10 ans, qu'on pouvait dénoncer 3 ans avant, c'est-à-dire en 2018 et qui est par la suite renouvelable d'année en année, soit dès 2021 on continue le contrat renouvelable d'année en année et dénonçable, selon les statuts. C'est une décision municipale de continuer ou pas le contrat avec l'APOL.

M. Ph. Mäder :

Il a une question côté finance. Il lui semble qu'on n'a pas tous les éléments de réponses surtout si on s'appuie sur le document annexé à la communication, qui parle de l'audit qui a été effectué par la cours des comptes en 2017, qui semble expliquer que les communes qui ont une police intercommunale sont payées « 2 fois » dans la péréquation policière. Est-ce qu'on a une idée de ces chiffres parce que finalement, en données on a les chiffres de l'APOL, des comptes, ce qu'on paie réellement, mais on n'a pas cette bascule de 2 points d'impôts, mais on repaie quelque chose au canton. Et au final d'après la cours des comptes, il n'a pas pu vérifier, il n'a pas ces chiffres dans la communication, il semblerait que les communes qui ont un fort potentiel en terme du point d'impôt paient une contribution relativement importante. Vu que Bourg-en-Lavaux a un point d'impôt

relativement élevé, il se demande si ce ne serait pas des éléments qu'il faudrait ajouter à la communication en termes de chiffres pour avoir une visibilité complète de ce que nous coûte la police.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

C'est tout-à-fait juste. On a sur les comptes ce qu'on paie au canton. C'est la réforme policière. C'est-à-dire, on a les 2 points d'impôts qui nous sont retournés et la réforme policière c'est le 1.57 point, donc on l'a dans les comptes 610, pour 2018, APOL nous coûte Fr. 1'157'950.30 plus Fr. 391'673.-, soit env. Fr. 400'000.- de réforme policière. Et puis pour toutes les communes, c'est un petit peu différent, parce qu'il y a des plafonnements et c'est une clé de répartition qui est assez compliquée à faire. Donc dans les documents annexés, on a le document de la CDPMV qui est le document officiel pour expliquer ce qu'est la police en général et puis on a un peu la radiographie locale.

M. Ph. Mäder :

Quel serait le coût finalement en tenant compte de ce basculement-là, si on s'appuyait sur PoLCant, avec le tableau qui est mentionné en page 6, où on estime à Fr. 622'400.-, ce qu'on appelle le 5^{ème} processus. Ça aurait été intéressant de connaître ces éléments.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Avec la réforme policière on aurait Fr. 400'000.- de plus, soit Fr. 1'022'400.-.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

16. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL

Sont élus avec acclamations :

- Président : M. Lionel Gfeller - PLR-ICD (ex-1^{er} vice-Président)
- Premier vice-président : M. Olivier Genoud - BEL action, proposé par Mme Valérie Hill
- Second vice-président : M. Bernard Padrun - PSIG, proposé par M. Jean-Luc Denisart
- **2 Scrutateurs (ex-suppléants) :**
 - M. Charles-Henri Duboux - PLR-ICD
 - Mme Annick Amon-Staudenmann - PSIG
- **2 Scrutateurs suppléants :**
 - M. Laurent Berthet - PLR-ICD, proposé par Mme Florence Gross
 - M. Patrick Baumann -BEL Action, proposé par Mme Valérie Hill

17. ELECTION COMPLÉMENTAIRE À LA COMMISSION DES FINANCES

Suite à la démission de M. Mario Pasquini, PLR-ICD, Mme Florence Gross propose M. Christian Currat, PLR-ICD, qui démissionne de la Commission de gestion et se propose pour le remplacer.

Il est élu avec acclamations.

18. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION

Mme Florence Gross présente M. Emmanuel HUG - PLR-ICD, en remplacement de M. Christian Currat. Il est élu avec acclamations.

Les autres membres de la Commission de gestion se représentent et sont

Président : Philippe Maeder - BEL Action

Membres :

Caroline Bachmann BEL Action

Jérémy Berthet PLR-ICD

Jean-René Gaillard PLR-ICD

Christine Lavanchy PSIG

Johanne Noverraz BEL Action

Ils sont réélus avec acclamations.

19. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**M. Jean-Pierre Haenni, Syndic**

On arrive au terme de la 3^{ème} année de la législature et il remercie :

- Les conseillers pour cette séance traitée en marathon avec l'ordre du jour chargé et tout particulièrement d'avoir accepté le rapport de gestion et les comptes.
- M. Yves Sesseli, boursier, pour sa présence et pour son travail.
- Mme Sandra Valenti, secrétaire municipale, pour le rapport de gestion. On a pu voir que le rapport de gestion contient une mine d'informations qui est concocté par notre secrétaire à l'aide de ses collaborateurs.
- Ses collègues de la Municipalité pour leur travail et la maîtrise des charges de nos comptes de 2018 parce que pratiquement dans chaque dicastère, on a fait de petites économies. Il trouve qu'ils ont fait un très job et il les prie de poursuivre pour l'année 2019.
- La Commission des finances et la Commission de gestion avec lesquelles il travaille régulièrement et puis bien sûr toutes les autres commissions et tous les membres du Conseil communal de Bourg-en-Lavaux pour leur engagement pour notre belle commune.
- M. Pierre-Alain Genton, huissier, qui est toujours là pour aider la Municipalité à préparer ses séances.
- M. Nicolas Blanc, le Président du Conseil communal. Il le félicite pour sa façon de mener les séances avec punch. Merci puisqu'il est sortant - acclamations.
- Il félicite les nouveaux élus, soit les nouveaux présidents, MM. Lionel Gfeller, Olivier Genoud et Bernard Padrun, les nouveaux scrutateurs et scrutateurs suppléants.

Il n'a pas d'autre communication particulière.

M. Raymond Bech, Municipal

Il s'associe à son collègue, M. le Syndic, pour remercier tout le monde et les féliciter de l'excellent travail lors de cette année de législature.

Quelques communications :

- Totem LPM : en se promenant dans la commune, on voit certains trous qui commencent à prendre forme, qui à Riex, à Epesses, à Cully. On est en train de préparer l'installation des panneaux totems

LPM. Le timing symboliquement prévu à ce qu'ils soient tous installés pour la fête des vigneron sera à priori respecté. Donc ça va fleurir très rapidement bientôt dans les 8 emplacements choisis.

- STEP : on a eu pas mal de problèmes avec la STEP l'année passée, notamment avec des pannes à répétition s'agissant du déshydrateur des boues avec des odeurs assez nauséabondes qui montaient jusqu'au village de Riex et même ailleurs. On a entrepris quelques travaux, un peu de bricolage, un peu dans l'urgence, qui ont permis quand même de passer le cap et de passer aussi l'hiver. On a mandaté un bureau d'ingénieur spécialisé dans le domaine pour examiner l'état actuel de la STEP. Comme elle est ancienne, il y a clairement pas mal de choses à faire. On est en train d'étudier en détails ce rapport. Le résultat des courses est qu'il va venir avec un préavis, en octobre, au plus tard en novembre, dont on ne peut pas dire quel sera le montant total, parce cela dépendra de la variante choisie. Ce montant sera dans tous les cas supérieur à ce qui est indiqué aujourd'hui dans le plan des investissements.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Quelques communications :

- Le processus pour la recherche du remplaçant de notre commandant de l'APOL est terminé. C'est un professionnel de proximité. Il commencera le 1^{er} octobre 2019. La communication officielle paraîtra le 25 juin 2019.
- Déplacement d'un feu à Epesses : pour information, c'était un essai de télécommande de Car postal, pendant 15 jours, qui pourrait être intégré aussi aux pompiers et à la Police. Le feu a été déplacé plus du côté de Riex et on s'est assez vite aperçu que les voitures à l'arrêt provoquaient du bruit pour les habitants donc le feu a été enlevé. L'essai de la télécommande continuera avec la position du feu actuel. On va recevoir un rapport de Car postal sur l'efficacité de cette télécommande.
- Place de parc handicapé, Epesses : une place a été mise en place sur celle de l'administration. Epesses, à ce jour, était le seul village qui n'avait pas de place de parc pour handicapé.
- Intervention des pompiers dans la rue Davel, par forte bise. Le feu a pris dans la cheminée qui est sur le toit de la justice suite à un bourrage excessif dans la cheminée du salon du restaurant du Raisin. Le travail des pompiers pour éteindre le feu a été fait de manière exceptionnelle.
- 1^{er} août 2019 : il a fait appel à une entreprise pour consigner les verres, assiettes, bacs à frites et services, merci Mme C. Bachmann. Ce sera un exemple totalement écologique au niveau de la récupération et il s'y appliquera pour voir si ça fonctionne et si c'est facile et pas trop contraignant. Acclamations.

Mme Nicole Gross, Municipale

Elle remercie les conseillers d'avoir accepté le préavis pour les poubelles publiques.

Elle informe que le 28 juin, 17h00-21h00 et le 29 juin 2019, 10h00-18h00, la commune de Bourg-en-Lavaux tient un stand au Mondial du chasselas, parce qu'un vin de la commune est primé (Calamin 2019 - 4^{ème} place). Si quelqu'un est intéressé, elle a des invitations.

Elle félicite le Président, M. N. Blanc pour sa présidence et tous ceux qui ont été nommés ce soir et les anciens.

M. Georges Hauert, Municipal

Il remercie les conseillers d'avoir accepté le préavis concernant la création de 2 appartements dans l'ancienne école à Aran.

Concernant la matinée du martelage le 11 juillet 2019, il reste encore 1-2 places.

Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Municipale

Il y a eu effervescence et elle tient à remercier tous les conseillers et citoyens qui ont été très actifs dans la consultation des horaires de transports publics notamment sur le trafic régional. Cette petite effervescence a fait que le service cantonal a décidé de prendre rendez-vous afin de décider comment

les trains s'arrêteraient à Villette, car cet arrêt devait changer, être desservi par la S2 non pas la S3, soit d'invertir les 2 lignes. Ceci cause un problème vraiment pour toutes les correspondances à Lausanne et également pour tous les gymnasiens et les étudiants qui n'ont plus des correspondances normales sur Lausanne. Donc, il y a eu un peu gain de cause mais ce n'est pas terminé. Les négociations sont ouvertes et officielles avec le canton.

Donc merci à tous ceux, puisqu'il semble qu'il ait eu une vingtaine de citoyen, qui ont participé à la participation projet horaire.ch.

Et puis on a parlé de climat ce soir. Ce jour, la Municipalité a pris la décision de poursuivre l'étude de faisabilité pour un pompage d'eau au lac afin de créer un réseau d'eau froide pour alimenter des pompes à chaleur. On va chercher des partenaires pour que cet ouvrage devienne économiquement intéressant. L'étude de faisabilité que l'on a fait réaliser montre qu'actuellement avec une taxe CO2 restant stable, on a un centime de différence au KW que l'on soit avec des énergies fossiles ou avec des énergies renouvelables. Donc cela vaut la peine de réfléchir, de faire un pas suivant, puisqu'en fait, cette taxe CO2 va certainement augmenter dans un prochain avenir et puis qu'on voit dans l'étude de faisabilité, qu'à partir de Fr. 160.- une énergie renouvelable deviendrait plus intéressante pour la commune si on trouve le volume nécessaire de partenaires. Voilà on est dans la 2^{ème} phase, on va chercher les partenaires qui pourraient participer à cette aventure qui serait bénéfique pour le climat. Ce sera essentiellement pour les bâtiments du plateau de la gare et l'hôpital de Lavaux, notamment pour le nouveau projet de l'hôpital de Lavaux. Pourquoi c'est intéressant, c'est que l'hôpital a besoin de refroidir ces bâtiments et avec l'eau froide du lac on gagne énormément d'énergie. Donc un grand projet qu'on espère pouvoir concrétiser dans un prochain avenir.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

Il remercie pour l'acceptation du préavis concernant le système Lorno, système d'écoute intelligente pour éviter les fuites dans notre réseau d'eau. Ce projet est un des maillons importants dans la stratégie de la Municipalité pour économiser l'eau potable qui reste quand même, il a un peu de peine à le dire, c'est la première ressource liquide de la commune quoiqu'on en dise et puis il a lu récemment que chaque année en Suisse, il y a 127 milliards de m³ d'eau qui sont perdues dans des fuites de canalisations, alors il rassure pas tout à Bourg-en-Lavaux, mais ça montre que les collectivités publiques peuvent faire des efforts qui sur le long terme sont extrêmement payants pour éviter de dépenser trop d'eau.

Ensuite, il a une bonne nouvelle de nature financière qui concerne aussi les tuyaux qu'il y a dans le sol mais avec d'autres types de choses qui circulent à l'intérieur. L'ancienne société de télé-réseau, Télélavaux qui appartient désormais à 80% à UPC et peut-être bientôt à Sunrise, mais ça va dépendre de la COMCO et des investisseurs qui détiennent Sunrise, en tout cas cette société a décidé de verser un dividende extraordinaire qui fait que cette année, la commune va toucher un peu plus de Fr. 137'000.- de dividendes extraordinaires, ce qui mettra un petit peu de beurre dans les épinards communaux.

Et puis enfin, il annonce que la commune a décidé d'intégrer au système de lutte contre le travail au noir dit de la carte de chantier. C'est un système qui est mis au point par les partenaires sociaux et géré par la Fédération vaudoise des entrepreneurs qui permet d'éviter le travail au noir dans la construction notamment en lien avec la sous-traitance, la sous-sous-traitance. Alors à partir de cet été lorsqu'on conclura des contrats en matière de gros-œuvres, on mettra une clause pour obliger les entreprises qui vont prendre nos mandats à adhérer à ce système qui permet de contrôler que toutes les personnes qui travaillent sur le chantier sont bel et bien déclarées et payées à des conditions qui sont correctes.

Il félicite aussi notre excellent Président et il se réjouit de boire un verre avec lui tout-à-l'heure.

20. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

Mme N. Pfeiffer :

La commission culturelle va recevoir l'opéra de Lausanne, qui vient tous les 2-3 ans avec la route lyrique, qui présentera « Les chevaliers de la Table ronde », un opéra-bouffe d'Hervé, un compositeur du 19^{ème} siècle, le mardi 9 juillet 2019 à la salle Davel à Cully.

M. Ph. Maeder :

Il a été interpellé par plusieurs habitants de la route de Lausanne, à Cully, qui se demandent où est passé leur passage piétons à hauteur du ch. de Versailles ? Il n'est toujours pas rétabli malgré que les travaux aient avancés. Il y a beaucoup d'adultes et d'enfants qui, pour rejoindre la gare, passent actuellement sur un passage piétons non sécurisé.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il faut qu'on attende la fin des travaux, surtout que le passage piétons était mal placé. Il était très dangereux et il va être décalé un petit peu sans que ça fasse un gros détour. Il ne peut pas dire où il sera, mais le but c'est d'éviter d'avoir un passage qui était plus dangereux qu'autre chose. C'est au programme.

Mme Ch. Lavanchy :

Cela concerne le marquage d'une place de parc suite à la pose des moloks à la rue St-George à Grandvaux. Est-ce que c'est une erreur ou est-ce que c'est une volonté d'avoir mis la place de dépose non pas côté Riex, mais côté places de parc, ce qui en supprime une et c'est bien dommage parce que sur la photo montage du préavis, elle se trouvait en amont et pas en aval des moloks.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il savait qu'il y avait des places de parc qui manquaient. Est-ce qu'elles ont été marquées ? Normalement elles doivent de nouveau être marquées.

Mme Ch. Lavanchy :

Les places sont marquées, mais ils en ont grignoté une pour la dépose des moloks.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il ira vérifier parce qu'on a le service de la signalisation qui est là en ce moment et puis on avait dit de les marquer parce qu'il y a eu 2-3 personnes qui ont été amendées parce qu'il n'y avait plus de ligne, mais effectivement il doit y avoir des places marquées. Si une a été supprimée, c'est peut-être une erreur et il ira voir et puis on la rajoutera dans la mesure du possible.

Mme C. Bachmann :

Les arbres du quai de l'Indépendance. Elle relaie des questions des habitants du quartier. Il y a un peuplier qui est tombé et un petit arbre arraché et ils se demandent quand est-ce que les arbres seront remplacés et par quels arbres et puis si c'était possible d'en rajouter encore 2 devant le petit débarcadère parce qu'il y a vraiment beaucoup de soleil ?

Mme N. Gross, Municipale :

C'est prévu cet automne. Elle prend note des demandes des habitants du quartier et on va voir si c'est possible.

Mme L. de Palma :

Le marquage concernant les places de parc de la rte de chantier qui étaient provisoires pour le chantier du ch. de Chauderon. Qu'est-ce qu'il est prévu d'en faire ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Elles vont être supprimées. C'est en train de se faire.

Mme V. Hill :

Qu'en est-il du dernier bout de revêtement du ch. de Lallex qui continue à beaucoup à nous secouer quand on passe dessus en vélo ou voiture ?

M. JC Schwaab, Municipal :

Tout bientôt, cela va se faire mais il ne peut pas encore indiquer de date précise.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président exprime ses remerciements à ceux qui l'on accompagné pendant ces 3 ans, soit :

**Présidents et vice-Présidents du
Bureau du Conseil**

M. Tom Ellis
M. Laurent Pfeiffer
M. Lionel Gfeller
M. Salomon Dubois

Membres du Bureau du Conseil

M. Roland Parisod
M. Jean-Luc Denisart
Mme Nathalie Pfeiffer
Mme Annick Ammon-Staudenmann
M. Charles-Henri Duboux
Mme Catherine Fonjallaz

La séance est levée à 22h30

Un apéritif suit la séance.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Blanc

Catherine Fonjallaz

Cully, 18 septembre 2019